

- Vu la loi d'orientation sur l'Education n°89-486 du 10 juillet 1989
- Vu le décret n°90-484 du 14 juin 1990 relatif à l'orientation et à l'affectation des élèves
- Vu l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel

## - ARRÊTÉ -

### Rectificatif

#### ARTICLE PREMIER :

La composition de la **commission d'appel – niveau 6<sup>ème</sup>** est établie comme suit :  
**Pour le bassin d'EMBRUN/BRIANCON**

- Le directeur académique des services de l'Education Nationale des Hautes-Alpes ou son représentant, l'IEN chargée de l'information et de l'orientation - Président

- |               |  |
|---------------|--|
| - M. BOREL    | Principal du collège F. Mitterrand à Veynes                  |
| - Mme NOVIER  | Principale du collège de St Bonnet                           |
| - Mme BOLLINI | Conseillère d'orientation Psychologue au CIO de Gap          |
| - M. MULIN    | Conseiller principal d'éducation du collège Fontfreyne à Gap |
| - Mme CAYTAN  | Professeure au collège Marie Marvingt à Tallard              |
| - Mme GAY     | Professeure au collège A Corréard à SERRES                   |
| - M. MENGUY   | Professeur au collège de Fontfreyne GAP                      |

#### Représentants Parents d'élèves

##### Titulaires

- M. COURCIER (FCPE)
- Mme CHAVANNE (FCPE)
- Mme DELORY (PEEP)

##### Suppléants

- Mme LEROY LAUGIER (FCPE)
- M. GRUIT (FCPE)
- Mme MATUSZAK (PEEP)

#### ARTICLE DEUX :

Les membres de cette commission sont nommés pour une durée d'un an renouvelable

#### ARTICLE TROIS :

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Alpes est chargé de l'application du présent arrêté.

Gap, le 15 juin 2015

Pour le Recteur et par délégation,  
Le directeur académique des services de  
l'éducation nationale des Hautes-Alpes

Philippe MAHEU

